

LE BEAGE

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni ce vendredi 16 novembre afin de régulariser certains points comptables par le biais de décisions modificatives concernant le budget eau et assainissement, le Sivom et le lotissement.

Le contrat de travail d'Elodie GARDES arrivant à son terme, le CM décide son renouvellement jusqu'au 12 juillet 2019 inclus.

La participation communale au festival de la maôche a été renouvelée pour l'année 2018 à hauteur de 270€.

Concernant la nomination des rues, une modification a été apportée pour l'accès au « camping » : Chemin du Pont du Béage devient Chemin du Pont car le nom de la commune ne doit pas apparaître dans les noms de rues donnés.

Trois nouveaux noms sont ajoutés : Place de la Poste, Chemin du réservoir (secteur Ginésy) et Aire de repos.

Le Captage de Coulaud sera géo localisé aussi.

Un tarif annuel pour les ambulants a été fixé à 100€.

Une délibération de principe é été prise valant acceptation d'une participation aux emprunts auprès du SIVOM et autoriser le Maire à signer les conventions afférentes aux travaux d'adduction d'eau potable financés par ceux-ci.

Suite à un courrier de la sous-préfecture informant de la suppression de la commission des listes électorales à compter du 10 janvier 2019 et demandant la mise en place d'une commission de contrôle, M. Bernard BLANC conseiller municipal est nommé pour participer aux travaux de la commission et Messieurs Jalade Maurice et Chastagner Joseph comme délégués de l'administration.

La commune s'est récemment dotée d'un défibrillateur entièrement automatisé grâce à un partenariat avec la CNP assurances. Il est installé dans le sas d'entrée de la mairie.

Afin de se familiariser avec son utilisation, une formation gratuite sera dispensée le samedi 15 décembre à 9h30. Afin de prévoir le local approprié, merci aux intéressés de s'inscrire en mairie.

CCAS

Afin d'accéder à la demande des parents qui souhaitent une plus grande amplitude d'ouverture, le CCAS a décidé d'ouvrir le centre de loisirs une semaine sur deux lors des petites vacances (sauf Noël) et de passer à 4 semaines l'ouverture du centre pendant l'été ; si la fréquentation est suffisante, nous pourrons envisager une 5^{ème} semaine ultérieurement.

Un document d'information va circuler dans les écoles pour confirmer les dates, les personnes intéressées peuvent aussi se renseigner à la mairie de Le Béage au 04 75 38 80 73.